

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST
VILLE DE CLERMONT



AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée conformément à la Loi :


Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 9^e jour d'octobre 2018, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO VC-441-18-1

«MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-441-16 - CRÉANT UN PROGRAMME D'AIDE TECHNIQUE ET FINANCIER POUR PROPRIÉTAIRES DE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS FAISANT PARTIE DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE CLERMONT»

QU'une copie de ce règlement est déposée au bureau de la Ville de Clermont sise au 2 rue Maisonneuve, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ À CLERMONT, CE 10^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2018.



Brigitte Harvey
Directrice générale